

**LA PROSPECTIVE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA CONSERVATION  
DURABLE DES AIRES PROTEGEES EN COTE D'IVOIRE:  
Les exemples comparés des parcs nationaux de Tai et de la Marahoué**

**KOUAME SYLVESTRE KOUASSI**

**Les aires d'étude**

Les parcs de Taï et de la Marahoué font partie du large réseau d'aires protégées judicieusement réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien. Ils sont situés sur ce qu'il est convenu d'appeler la diagonale écologique de la Côte d'Ivoire avec le parc de la Comoé qui la complète à l'extrémité Nord-est.

Le parc national de Taï est situé au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire entre les latitudes 5°08' et 6°24' Nord et les longitudes 6°47' et 7°25' Ouest. D'une superficie d'environ 537.000 hectares, le massif forestier de Taï représente aujourd'hui plus de la moitié de la superficie des zones forestières ouest-africaines placées sous le statut de haute protection. Sa diversité biologique inestimable lui a valu son classement en réserve de la biosphère en 1978 et patrimoine de l'humanité depuis 1982. Au niveau de l'état de la végétation, 3.000 hectares de plantations représentant moins de 1% de la superficie totale du parc sont acceptés sur la rive Est pour respecter son statut de réserve de la Biosphère. Avec ce taux d'infiltration, le parc de Taï constitue l'aire protégée la mieux conservée du pays.

Le parc de la Marahoué est quant à lui situé au centre Ouest du pays entre les latitudes 6°55 et 7°20 Nord et les longitudes 5°45 et 6°10. Sur une surface totale de 101.000 hectares, la forêt occupait en 2003 moins de 60.000 hectares. Cette dégradation s'est accentuée au fil des ans sous le regard impuissant des gestionnaires du parc. Le parc de la Marahoué connaît à l'heure actuelle une situation alarmante car chaque année ce sont 3000 hectares, soit la superficie totale du parc du Banco, situé au cœur de la métropole Abidjanaise, qui disparaît du parc. Ces deux parcs aux niveaux de conservation quasiment opposés sont représentatifs de la politique de gestion des aires protégées ivoiriennes et constituent les deux sites d'étude de cette thèse.

Figure 1: Localisation des parcs nationaux de Taï et de la Marahoué



### Problématique

La Côte d'Ivoire dispose d'un remarquable réseau d'aires protégées né de la volonté des pouvoirs publics de préserver un échantillon représentatif de son patrimoine naturel. Pour ce faire, de nombreuses mesures administratives et législatives ont été prises. Mais au fil du temps, hormis les progrès réalisés dans la gestion de certaines d'entre elles comme Taï qui a réussi, pour le moment, le pari de sa conservation, la majorité des aires protégées de Côte d'Ivoire ne peut prétendre respecter les normes de bonne conservation. L'un des traits structurants qui caractérisent les aires protégées de la Côte d'Ivoire est leur ingouvernabilité.

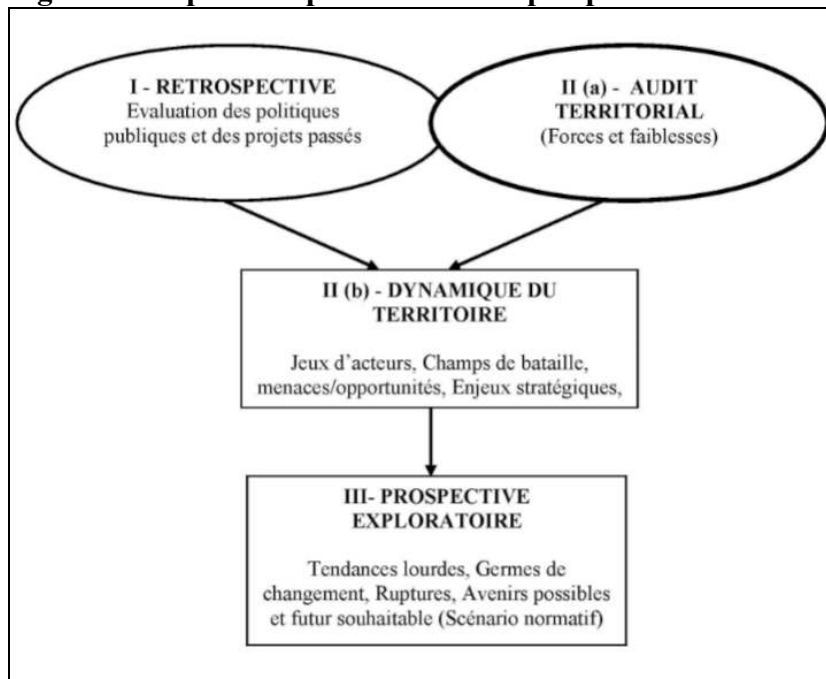
En effet, en 1988 à la faveur de l'année de la forêt et face à la dégradation avancée du parc de la Marahoué, la note ministérielle instituant la création de la zone agroforestière soulignait la nécessité de conserver la capacité de production des exploitations agricoles présentes dans le parc tout en le conservant. L'incapacité de l'Etat à mettre entièrement à exécution cette décision a favorisé la colonisation humaine du parc aux proportions actuelles et à en faire l'aire protégée la plus dégradée et la plus conflictuelle du pays. A l'inverse, le parc de Taï qui, au regard de sa dégradation avancée, avait suscité l'alarme de la communauté internationale il y a de cela seulement une vingtaine d'années par Bonny (1989), est aujourd'hui considéré comme étant dans un bon état de conservation. Il est l'exemple réussi de gestion des aires protégées ivoiriennes. Il apparaît donc important, aux vues du déséquilibre constaté dans la conservation de ces deux parcs

qui est caractéristique de la situation nationale en dépit des efforts réalisés de porter un autre regard sur la gouvernance de nos aires protégées. Au regard de l'écart entre les dispositions prises par les autorités et les résultats, comment remédier aux insuffisances de la gouvernance dans les politiques de gestion des parcs nationaux ? S'inspirant de l'expérience Taï, quelle approche de gouvernance peut-on promouvoir pour parvenir à rattraper le gap de la conservation de nos aires protégées ?

### **Méthodologie**

L'objectif que s'assigne cette thèse est d'expérimenter la méthode et les outils de la prospective qui a fait ses preuves dans les pays du Nord dans des domaines aussi divers que ceux de la technologie, du social et de l'environnement pour comprendre la dynamique des systèmes Taï et Marahoué. En effet, la prospective se définit comme « *un regard sur l'avenir destiné à éclairer l'action présente* » (Hatem, 1993). La prospective territoriale doit quant à elle être entendue comme la forme localisée de la prospective générale. Cette étude exploite donc la démarche de la prospective territoriale qui s'inspire de la méthode des scénarios qui met davantage l'accent sur un examen systématique des futurs possibles, les « *futuribles spatiaux* » pour les géographes (Cf. Figure 2). Selon Godet (2007), sept étapes sont communes aux travaux de prospective territoriale. Mais notre thèse cherche à répondre aux deux premières questions de la prospective à savoir « *Qui suis-je ?* » (Q0) et « *Que peut-il m'advenir ?* » (Q1).

**Figure 2: La phase exploratoire de la prospective territoriale (Godet, 2007)**



La rétrospective a permis de s'enfoncer profondément dans le passé car, comme écrit Mamadou Diouf (2001), « *il s'agit de rechercher dans ce lointain passé des éléments explicatifs pertinents à la compréhension d'attitudes, de comportements, d'événements qui informent notre vécu* ».

*contemporain* ». L'audit territorial ou diagnostic territorial est le tableau de bord du parc. Il présente de façon exhaustive la situation actuelle des parcs en partant des ingrédients de la grammaire prospective. La dynamique territoriale s'est intéressée à la compréhension de l'évolution des systèmes Taï et Marahoué à travers l'analyse structurale avec le logiciel MICMAC et l'analyse du jeu des acteurs avec le MACTOR pour respectivement identifier les variables qui conditionnent l'évolution des parcs d'une part et mieux comprendre la dynamique des acteurs dans les systèmes étudiés d'autre part. Sous l'intitulé de la prospective exploratoire, il faudra lire la construction des scénarios. Il s'est agi à la lumière des tendances observées et des incertitudes majeures identifiées, d'écrire des scénarios à l'aide de la méthode de l'analyse morphologique. En somme, le traitement de nos données par le biais de ces outils neufs a mis à notre disposition des matrices, des graphes, des histogrammes et des plans dont l'interprétation a permis de réaliser ce travail. Au-delà des résultats issus de ces outils, des cartes sont venues donner un caractère géographique à travers la spatialisation de certains faits.

Les principaux résultats montrent premièrement que les objectifs de la conservation de nos parcs sont menacés par les mesures d'ingouvernabilité de la puissance publique elle-même. Deuxièmement, la volonté politique de l'Etat soutenue par les importantes opportunités offertes par la coopération internationale peut contribuer efficacement à inverser les tendances en faveur de la protection des parcs. Enfin, un système de gestion basé sur des scénarios peut aider à éclairer la mise en œuvre des plans d'aménagement de ces espaces pour le futur. En somme, la démarche de la prospective territoriale qui fonde cette recherche lui donne un caractère innovant en ce sens qu'elle a été très peu utilisée sur le continent africain en général et dans les études d'aménagement du territoire en particulier.

## **Fiche informative**

---

### **Discipline**

Géographie

### **Directeur**

KOBY ASSA THEOPHILE, Maître de Conférences à l'Institut de Géographie Tropicale (IGT).

### **Université**

Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan.

### **Membres du jury de thèse, soutenue le 29 Octobre 2012**

- HAUHOUOT ASSEYPO ANTOINE, Professeur Titulaire Emérite des Universités, Président
- KOBY ASSA THEOPHILE, Maître de Conférences à l'Université Félix Houphouët Boigny  
Rapporteur
- ANOH KOUASSI PAUL, Professeur Titulaire à l'Université Félix Houphouët Boigny, examinateur
- IBO GUEHI JONAS, Maître de Recherches à l'Université Nangui-Abrogoua d'Abidjan, examinateur

### **Situation professionnelle actuelle**

Assistant à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké-Côte d'Ivoire.

### **Courriel de l'auteur**

<mailto:kouamsylvestre@yahoo.fr>